



Comptabilité

- [Invitation – Faire face à l’IFRS 18 : surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre \(en anglais\) | Webémission](#)
- [Comprendre l’IFRS 18 – Améliorer la présentation des états financiers et les informations à fournir | Reprise de la webémission](#)
- [Période d’incertitude | Conséquences des nouveaux tarifs sur les importations pour les tests de dépréciation](#)
- [Nouvelles directives dans la publication Insights](#)
- [Guides de financial statements | Vos guides essentiels relatifs aux rapports intermédiaires](#)
- [Changements dans les provisions à venir | Commentaires de KPMG](#)
- [Mise à jour de la façon dont les normes IFRS sont établies | Commentaires de KPMG](#)

Comptabilité

Invitation – Faire face à l’IFRS 18 : surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre (en anglais) | Webémission

La norme IFRS 18 va venir entrer en vigueur le 1er janvier 2027 et aura une incidence sur la façon dont les organisations canadiennes présenteront leurs résultats dans le corps même de l’état des résultats et fourniront des informations dans les notes afférentes aux états financiers. Cela inclut la communication de certaines mesures « non conformes aux PCGR », notamment les mesures de la performance choisies par la direction (« MPCD »), qui feront désormais partie des états financiers auxiliaires.

L’équipe IFRS 18 de KPMG au Canada vous invite à vous joindre à elle le 15 mai 2025 pour une webémission portant sur :

- les incidences opérationnelles de la nouvelle norme IFRS 18;
- les difficultés auxquelles les organisations peuvent être confrontées au cours de la mise en œuvre;
- des renseignements pour savoir où en sont les organisations dans leur processus d’adoption;
- les sujets d’actualité et les questions pressantes qui pourraient préoccuper divers professionnels du secteur.

Que vous en soyez aux premières étapes du processus d’adoption ou que vous cherchiez à peaufiner votre stratégie, vous obtiendrez les connaissances et les stratégies nécessaires pour faire face à la norme IFRS 18 grâce à notre webémission.

[Je m’inscris](#)

Comprendre l’IFRS 18 – Améliorer la présentation des états financiers et les informations à fournir | Reprise de la webémission

Le 5 mars, des leaders de KPMG des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni, dont [Julienne Chab](#) de KPMG au Canada, ont animé une webémission pour examiner des questions d’application pratique et des exemples de scénarios.

[Visionner l’enregistrement](#) (en anglais) et [communiquer avec notre équipe canadienne](#) pour discuter de l’incidence de l’IFRS 18 sur votre organisation.

Période d’incertitude | Conséquences des nouveaux tarifs sur les importations pour les tests de dépréciation

Les pays ont souvent recouru aux tarifs sur les importations pour protéger leurs producteurs locaux. Dans certains cas, ces tarifs font l’objet de négociations entre les pays et d’un long processus législatif. Dans d’autres cas, de nouveaux tarifs peuvent être imposés dans un délai rapide et entraîner des mesures de représailles de la part des pays touchés. Le cas échéant, ces tarifs peuvent causer de l’incertitude qui pèse lourd sur les organisations – ils peuvent entraîner les économies dans la récession, perturber les chaînes d’approvisionnement et modifier la dynamique des échanges commerciaux à l’échelle mondiale. Par conséquent, ils peuvent avoir une incidence sur la recouvrabilité des actifs non courants. Lisez notre [article](#) (en anglais) pour en savoir plus.

Nous avons également mis à jour notre guide numérique sur [l’incidence des questions liées aux changements climatiques sur les tests de dépréciation des actifs non courants](#) (en anglais) afin d’y inclure une liste non exhaustive des indicateurs de dépréciation dont il est fait mention dans l’IAS 36, Dépréciation d’actifs.

En cette période d’incertitude, il est probable que vos employés et vos clients soient confrontés à des difficultés. Ajoutez notre [portail numérique sur l’information financière en période d’incertitude](#) (en anglais) à vos favoris et parcourrez-le. Ce portail peut vous aider à comprendre les répercussions potentielles sur la comptabilité et les informations à fournir.

Nouvelles directives dans la publication Insights

Les textes légaux et réglementaires qui ont une incidence sur les activités d’une organisation pourraient évoluer, et de nouvelles lois pourraient être instaurées à l’avenir. Des questions se posent au sujet de l’évolution future des lois fiscales non liées à l’impôt sur les tests de dépréciation en vertu de l’IAS 36, Dépréciation d’actifs – par exemple, si et quand une loi future sur la tarification du carbone devrait être prise en compte dans le calcul de la valeur recouvrable au moyen de la technique d’actualisation des flux de trésorerie.

La publication [Insights into IFRS](#) soit votre outil pour appliquer les normes IFRS de comptabilité, a été mise à jour pour tenir compte des nouvelles directives sur les tests de dépréciation des actifs non courants.

Comment vous procurer un exemplaire de la publication Insights into IFRS

La publication Insights into IFRS est disponible sous forme de livre électronique sur ProView™. Communiquez avec votre conseiller habituel chez KPMG pour commander votre exemplaire.

Guides de financial statements | Vos guides essentiels relatifs aux rapports intermédiaires

La version 2025 de nos guides sur les états financiers intermédiaires résumés est maintenant disponible. Les guides visent à aider les organisations à préparer et présenter les états financiers intermédiaires résumés conformément à l’IAS 34, Information financière intermédiaire. Ils comprennent des [guides de renseignements à fournir](#) (en anglais) et une [liste de contrôle des informations à fournir](#) (en anglais).

Ces guides mis à jour reflètent les normes IFRS de comptabilité publiées au 20 mars 2025 qui doivent être appliquées par une société dont l’exercice est ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Ils comprennent également des exemples d’informations à fournir au sujet de l’impôt du Pilier Deux sur l’information financière, consultez la liste aux questions de notre [guide numérique](#) (en anglais). Et pour plus de précisions sur l’information financière intermédiaire en période d’incertitude, lisez cet [article](#) (en anglais).

Utilisez nos guides pour vous aider à préparer vos états financiers intermédiaires résumés.

Changements dans les provisions à venir | Commentaires de KPMG

Nous avons soumis notre [lettre de commentaires](#) relativement à l’exposé-sondage Provisions – Améliorations ciblées – Projet de modification d’IAS 37. Nous appuyons les efforts déployés par l’International Accounting Standards Board (« IASB ») visant à clarifier les exigences de l’IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation et de l’évaluation de certaines provisions. Nous sommes convaincus que ces propositions pourraient contribuer à améliorer la présentation de l’information financière et à réduire la diversité dans la pratique. Toutefois, nous avons des réserves quant à la clarté de certaines des propositions.

Mise à jour de la façon dont les normes IFRS sont établies | Commentaires de KPMG

Nous avons soumis notre [lettre de commentaires](#) (en anglais) relativement à l’exposé-sondage intitulé Proposed Amendments to the IFRS Foundation Due Process Handbook.

[Retour](#)

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada

Communiquez avec notre équipe canadienne



Elliot Marrer
Associé – RGT
Leader national,
Services-conseils
en comptabilité
emarrer20@kpmg.ca
(416) 777-4343



Tean Bakker
Associé, Services-conseils
en comptabilité
teanbakker18@kpmg.ca
(416) 777-3854



Terry Liu
Associé, Services-conseils
en comptabilité
terryliu20@kpmg.ca
(416) 777-3890



Cathy Yuan
Associée, Services-conseils
en comptabilité
cathy.yuan@kpmg.ca
(416) 476-2586

Apprenez-en davantage sur nos services et les opportunités de recrutement et des interventions de KPMG au Canada.



[Insights into IFRS](#)



[Nous contacter](#) | [Préparez-vous à l’adoption de la norme comptable](#) | [Nos alertes](#) | [Rejoignez nos équipes de comptabilité](#) | [Contactez](#) | [Publiez vos commentaires sur notre site d’information en ligne](#) | [Aidez les autres](#)

Le présent message vous a été envoyé par [KPMG](#). Si vous souhaitez recevoir d’autres communications de KPMG (certains de nos publications peuvent vous intéresser), ou encore, si vous ne souhaitez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le [site d’information en ligne de KPMG](#).

Nous avons le plaisir de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. À cet effet, nous nous engageons à respecter vos données personnelles.

Nous accordons nous-même et recommandons d’inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plus tôt que de les lire, nous préférons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

Mais, en règle générale, la confidentialité de l’information et la protection des données.

[Site de confidentialité des renseignements personnels de KPMG](#)

© 2025 KPMG s.l.l. ou s.r.l. ou s.à r.l. Société à responsabilité limitée de l’Ontario et cabinet membre de l’organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.